

VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

Public : Tout salarié justifiant d'une année d'expérience professionnelle ou bénévole en continue ou discontinuée en rapport direct avec la certification visée



Diplôme de l'éducation nationale
Titre professionnel
CQP inscrit au RNCP

OBJECTIFS :

Accompagnement du livret 2 de la VAE, à l'issue le (la) candidat(e) sera capable de :

- ✓ Valoriser et analyser ses compétences professionnelles en rapport avec la certification visée
- ✓ Rédiger le dossier de validation
- ✓ Préparer l'entretien avec le jury et s'y entraîner

Financement possible : Plan de formation / CPF / autofinancement / PRF

Durée :
20 heures
planning
individuel

Tarifs :
1 800 euros

Pré requis :
Attestation
de
recevabilité

En entrées
et sorties
permanentes

Dates et lieu :
selon demande
sous un délai
de 8 semaines

**POUR VOUS INSCRIRE OU TOUTE AUTRE
DEMANDE MERCI DE CONTACTER NOS
RESPONSABLES PEDAGOGIQUES**

Nord :

**Sabine Bled
03.20.13.97.98
sabine.bled@creafi.fr**

Pas de Calais :

**Benoit Merel
03.21.31.19.15
benoit.merel@creafi.fr**

Nous veillons à rendre nos formations accessibles à tous, en cas de besoins particuliers, vous pouvez nous contacter.

Pour l'attestation de recevabilité : s'adresser aux dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA) Livret 1

Nos intervenants :

Nos intervenants justifient d'une expérience conséquente dans le domaine de la formation et garantissent l'interactivité dans la transmission du contenu.

Notre valeur ajoutée :

Ce module peut être adapté à l'organisation et aux besoins spécifiques de votre entreprise après une analyse de votre demande.

Une équipe d'ingénierie pédagogique est dédiée à l'individualisation de nos formations

PROGRAMME

CREAFI intervient dans le respect des principes définis pour l'Accompagnement VAE.

L'ACCOMPAGNEMENT EST CONSTITUÉ DE 6 ETAPES :

1. Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification du (de la) candidat(e) dans son projet professionnel et personnel.
2. Un retour sur le parcours du (de la) candidat(e)
3. Un entretien d'analyse descriptive des activités du (de la) candidat(e)
4. Une assistance-conseil à la description écrite de celles-ci
5. Une préparation de l'entretien du (de la) candidat(e) avec le jury et/ou, le cas échéant,
6. Une préparation à une mise en situation professionnelle

Ces étapes sont précédées d'un temps de détermination, de formalisation et de contractualisation du « programme individualisé d'accompagnement du (de la) candidat(e) » où, dans le cadre d'un engagement réciproque, sont rappelées :

- Les finalités de l'accompagnement, son rôle pédagogique.
- La personnalisation de la prestation au regard des besoins du (de la) candidat(e).
- Les différentes étapes de l'accompagnement, dans la perspective de l'épreuve du jury.

La posture de l'accompagnateur est celle du « tiers bienveillant » : il guide le (la) candidat(e) dans son parcours, il écoute, il aide mais ne juge pas. Il crée et aménage les conditions qui permettent au (à la) candidat(e) d'élaborer et de présenter son dossier devant le jury.

Le délai d'obtention du titre complet par la VAE est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la première validation de compétences. Ainsi il est possible d'étaler la validation des compétences sur cinq ans. Chaque validation de compétences obtenue par la VAE est validée à vie.

PRINCIPAUX OUTILS :

- **Bureau dédié à l'accompagnement, ce qui permet d'assurer la confidentialité**
- **Libre accès à la documentation en ligne, en autonomie ou avec accompagnement l'aide du consultant :**
 - Textes de références sur la VAE
 - Référentiels des certifications

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Entretiens d'exploration de l'expérience
- Entretiens approfondis permettant au candidat de décrire finement ses expériences, de les analyser et d'en extraire des compétences.
- Aide à la rédaction du dossier de validation
- Préparation et entraînements au passage devant le jury
- Entretien post-jury

EVALUATION DE LA FORMATION :

Questionnaire d'évaluation des connaissances

MODALITE DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Attestation de fin de formation

RESULTAT ATTENDU :

Obtention de la certification visée